

Résultats de la votation communale d'Hauterive du 9 février 2020

concernant l'arrêté du Conseil général, du 23 septembre 2019, relatif à la rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires : choix de la variante

Electrices inscrites		1102
Electeurs inscrits		969
Bulletins déposés		965
Bulletins blancs	38	
Bulletins nuls	50	<u>88</u>
Bulletins valables		877
Electeurs ayant répondu OUI		529
Electeurs ayant répondu NON		348

L'arrêté est accepté

La chancellerie d'Etat porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électeurs, conformément à la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et les informe que tous recours ou réclamations concernant la validité des opérations électorales doivent lui être adressés dans les six jours qui suivent la présente publication.

Neuchâtel, le 10 février 2020